

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.



SOMMAIRE

	PAGES
1. Le béton armé et les constructions à l'épreuve du feu . . .	49
2. Correspondance.—Les peaux de chèvre et les vignobles d'Algérie . . .	51
3. L'exclusion du bétail canadien en Angleterre . . .	52
EDITORIAL	
4. L'exposition de Saint-Louis ; avis du comité de l'excursion . . .	53
5. Jurisprudence commerciale.—Ewing et al vs La Dominion Bank . . .	53
6. Les chemins de fer et les canaux du Canada (1903) . . .	54
7. L'ouest canadien . . .	55
8. Les banques populaires . . .	57
9. La Jamaïque : Musée commercial anglo-canadien . . .	59
10. Relevé de la valeur des importations pour la consommation et des exportations françaises, 31 mai 1904 . . .	59
11. Petit courrier . . .	60

Le béton-armé et les constructions à l'épreuve du feu.

Monsieur le Secrétaire,

Veuillez, s'il vous plaît, publier le document suivant qui contient le rapport de M. l'inspecteur Chaussé sur le voyage d'observation qu'il a fait à Baltimore à la suite de la conflagration de février.

On y trouvera des renseignements bien utiles pour ceux qui s'occupent de la construction à l'épreuve du feu. Le jugement impartial de cet officier public me dispensera de répondre autrement à ceux qui ne partagent pas mes vues sur cette question et ont cru devoir les attaquer dans le Bulletin de votre Chambre.

N. T. GAGNON.

LA CONFLAGRATION DE BALTIMORE
VOYAGE D'OBSERVATION DE L'INSPECTEUR DES EDIFICES
DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 15 mars 1904.

A M. le Président et à MM. les membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

Messieurs,

De retour d'un voyage d'observation sur la scène de la grande conflagration des 6, 7 et 8 février 1904 à Baltimore, j'ai l'honneur de vous rapporter des notes et des informations obtenues en visitant les 150 acres de ruines où, il y a quelques semaines, s'élevait un quartier de 80 pâtés de maisons, comprenant environ 2,500 bâtisses réduites en cendres par un incendie qui a duré quarante heures.

Jamais, auparavant, les constructions dites "à l'épreuve de l'incendie" n'avaient soutenu un feu aussi nourri, et le fait que les hauts édifices (sky scrapers) sont encore debout et que leurs parties structurales, qui étaient convenablement protégées, sont intactes, est la justification la plus complète que pouvaient désirer les partisans du genre de construction "standard" à l'épreuve des incendies en briques poreuses (terra cotta).

Par genre "standard" de constructions avec briques poreuses ("terra cotta porous tiles") nous entendons les constructions en briques ou tuiles poreuses dont les membrures doivent avoir une épaisseur uniforme de un pouce, et dont les ouvertures ou vides ne doivent pas être trop grands. Les tuiles minces n'ont aucune valeur parce que, sous l'action de la chaleur, elles se brisent comme verre ; la meilleure méthode de construction à l'épreuve des incendies est de placer le sommier des arches parallèlement aux poutres et de poser les briques poreuses à angles droits : ce qui est connu sous le nom de "End Construction System".

L'intensité de la chaleur a pu être calculée par son action sur les métaux ; le vent a dû avoir une influence bizarre sur ce sinistre ; les forts courants d'air créés par l'incendie ont causé des phénomènes intéressants ; à certains endroits, la bouffée avait passé par-dessus les bâtiments de deux ou trois étages pour s'attaquer avec fureur aux édifices de six ou sept étages, tout en laissant les maisons basses se consumer lentement ou même les laisser absolument intactes, comme dans le cas de la banque de MM. A. Brown & Son et de quelques autres édifices.

Avant d'entrer dans les détails, je mentionnerai que, pour cette visite d'observation, j'étais accompagné par M. G. A. Monette, architecte de Montréal, et qu'à Baltimore nous avons eu la bonne fortune de rencontrer M. Preston, l'inspecteur des édifices de cette ville et M. F. W. Fitzpatrick, de Washington, un expert en construction à l'épreuve des incendies. Ces messieurs nous ont fourni de nombreux renseignements et des données précieuses relativement à la protection des bâtiments, et qui pourront nous servir grandement quand les occasions se présenteront.

Prenant chaque édifice séparément, celui qui a attiré le plus notre attention est le "Continental Trust" situé à l'angle des rues Baltimore et Calvert et qui a 16 étages. C'était le plus élevé et le plus moderne "sky scraper" à Baltimore ; malgré la chaleur terrifiante qu'il a eu à subir, il a été trouvé, après inspection, parfaitement d'à-plomb et susceptible d'être réparé à un coût comparative-ment léger. L'"Equitable", le plus ancien des édifices à l'épreuve du feu avec structure en acier, qui était situé à l'angle des rues Calvert et Fayette, avait une apparence extérieure meilleure que les autres maisons qui ont passé par l'incendie, mais son intérieur a beaucoup plus souffert que les autres, à cause de la construction

défectueuse des arches des planchers. Le "Maryland Trust Building", à l'angle des rues Calvert et German, dont la façade était en pierre à chaux pour les trois étages inférieurs et en briques de terre cuite (ornamental terra cotta) pour les étages supérieurs, offre un exemple des qualités de résistance de ces matériaux : la terra cotta et la pierre sont considérablement endommagées ; les planchers et les murs sont en bon état, la charpente en acier étant protégée avec de la terra cotta. L'édifice "Calvert", à l'angle des rues Fayette et Saint-Paul, un des plus beaux modèles de la construction des "sky scrapers", a conservé ses murs en très bon état ; la façade est en brique avec ornements en terra cotta au-dessus du deuxième étage ; les deux premiers étages ont des ornements en pierre à chaux ; les planchers à arches en terra cotta sont partout intacts et presque toutes les cloisons en terra cotta sont debout et en bon état ; la partie structurale en acier qui était recouverte en terra cotta n'a subi aucun dommage, excepté une colonne au septième étage.

La façade du Palais de Justice, rue Saint-Paul, n'a aucun dommage ; ce bâtiment a été protégé par un rang de constructions à l'épreuve du feu, par le "Herald Building" sur un côté et par le "Calvert Building" en face ; en arrière, la pierre du Palais de Justice a subi quelques avaries ; vis-à-vis du Palais de Justice se trouvait l'édifice "Law" qui n'était pas à l'épreuve du feu et qui a été complètement consumé.

L'édifice "Union Trust", situé à l'angle des rues Charles et Fayette, a passé par une chaleur plus intense que les autres maisons à l'épreuve du feu, à cause sans doute du minage à la dynamite d'un bâtiment situé juste du côté opposé de la rue, pendant le plus fort de l'incendie ; la pierre à chaux de la façade est totalement brisée et plusieurs des chandelles (meneaux) en fonte sont endommagés, les escaliers en fer sont tordus, la charpente du bâtiment, qui était protégée par de la terra cotta, est en bon état ; il en est de même pour les cloisons en terra cotta. La banque "Merchants' National", rue Water, entre les rues South et Holliday, a été sérieusement avariée et la pierre de façade a subi beaucoup de dommage sur un des côtés ; mais j'ai constaté que la pierre du côté opposé était encore en excellent état ; la pièce servant de bureau à la banque n'a subi aucun dégât et les décorations sont encore fraîches, tandis qu'à l'étage au-dessus tout a été consumé, les lustres de métal sont fondus ; les planchers et la cloison qui était en terra cotta se sont bien conservés. L'édifice de la "Commercial and Farmers National Bank", sur la même rue, entre les rues South et Holliday, qui avait trois étages, fait voir les avantages de la construction à l'épreuve du feu. Le rez-de-chaussée occupé par la banque était construit à l'épreuve des incendies et a subi le feu sans aucun dommage, tandis que les deux étages supérieurs et la toiture, qui n'étaient pas à l'épreuve du feu, ont été complètement détruits comme les maisons avoisinantes.

Il y avait un grand nombre d'édifices, pour bureaux de banque, construits à l'épreuve du feu, dont les murs extérieurs n'ont presque pas subi de dommages ; l'erreur de leur construction a été dans l'installation au centre de leur toiture de grandes lanternes (sky-lights) en verre, sans aucune protection. Le résultat a été que les débris projetés des bâtiments environnants, ont brisé ces lanternes et ont allumé le feu à l'intérieur, causant des dommages considérables aux décorations et à l'ameublement.

Il est jusqu'à un certain point regrettable, pour les architectes, les ingénieurs et les constructeurs de "sky scrapers", qu'il ne se soit pas trouvé, dans le territoire incendié, un seul édifice dont la

structure en acier fût protégée par du béton ; il est par conséquent impossible de donner une opinion sur la valeur de ce matériel qui n'a pas subi d'épreuve durant cet incendie-là. J'ai cependant remarqué une bâtisse en béton : il pouvait s'en trouver d'autres qui ont été détruites, — celle que j'ai examinée avait quatre étages et était érigée selon le système Ferro-Concrete ; elle m'a paru en assez bon état, sauf une ou deux poutrelles qui étaient fléchies. J'ai remarqué dans un autre édifice des débris de béton armé, dit "Expanded metal." Je n'ai vu aucune maison, parmi celles qui avaient passé par le feu, qui avait été construite d'après ce système. Il y avait quelques bâtiments de trois ou quatre étages en béton armé système "Roebbling" qui n'ont subi presque aucun dommage, mais comme ces édifices étaient relativement bas, ils ne doivent pas avoir été éprouvés d'une manière qui peut nous permettre de tirer des conclusions.

En passant dans les ruines, on ne peut douter que l'épreuve dont vient d'être affligé Baltimore ne fasse apporter de sérieuses améliorations dans les méthodes de construction, de façon à protéger plus efficacement les édifices contre les incendies. Cette conflagration ne manquera pas, non plus, de faire l'objet d'études scientifiques qui feront connaître à la population les avantages des constructions à l'épreuve des incendies.

Il y a beaucoup d'études à faire sur les résultats de cet incendie, qui seront d'une valeur incontestable pour l'avenir. Il me semble que si toutes les fenêtres pouvaient être protégées au moyen de petits carreaux de verre ou mieux encore au moyen de verre armé (wire screened glass) il n'y aurait presque plus de danger que le feu entre dans une maison, quelque intense qu'il soit. Dans les édifices modernes, où se louent principalement des bureaux, les fenêtres sont généralement munies de grands carreaux de verre, qui se brisent et tombent en milliers de morceaux aussitôt qu'ils sont léchés par la flamme ; ces grandes ouvertures pratiquées pour donner de la lumière sont autant de portes pour laisser entrer l'incendie.

Une fenêtre étant vitrée avec du verre armé, le feu le plus intense ne peut en faire détacher les pièces ; le verre se brisera en million de morceaux mais le fil de fer qui forme l'armature mi-toyenne de ce verre le maintiendra et aucune partie ne se détachera, ce qui interceptera l'entrée aux flammes. A Baltimore il y avait une maison à deux étages, de construction très moderne, dont les fenêtres étaient vitrées avec du verre armé, cette maison qui était au centre du foyer, a été sauvée par son vitrage.

Ceci semble la solution d'une grande difficulté. Le verre armé est de beaucoup supérieur aux contrevents en fer, dans un incendie intense ; le fer fond et le bâtiment ne se trouve plus protégé ; c'est ce que j'ai constaté à Baltimore.

Un autre avantage digne de considération, c'est que dans une bâtisse où il y a des centaines de fenêtres, comme dans la plupart de nos "sky scrapers," le feu peut y venir quand une partie des volets en fer sont restés ouverts. Les fenêtres vitrées en verre armé, dans un édifice où l'incendie s'allume, sont toujours fermées et si l'on est surpris par l'incendie, elles résisteront, même si elles reçoivent des coups, puisque même dans ces cas le verre peut se briser, mais les morceaux restent en place.

Au point de vue du constructeur, l'observation principale qui ressort de la conflagration de Baltimore est le degré de résistance au feu des différents matériaux entrant dans la construction des édifices soumis à cette épreuve de quarante heures d'un incendie intense, comme aussi les avantages de sauvetage des divers genres de construction.

Les experts s'accordent tous à approuver en premier lieu la structure en acier protégée avec de la terra cotta poreuse. Les résultats constatés serviront d'exemples et seront cités à l'avenir.

Aucun permis ne sera accordé pour reconstruire dans le quartier incendié, avant qu'un nouveau règlement de construction ne soit adopté. Je suis informé que l'on ne permettra pas d'ériger des édifices à l'épreuve du feu à plus de 175 pieds de hauteur et de 85 pieds pour les bâtiments non à l'épreuve du feu.

A mon retour, en passant par New-York, j'ai visité les ruines de l'hôtel Darlington, sur la 46e rue Ouest, qui s'était écroulé quelques jours auparavant, en ensevelissant un grand nombre d'ouvriers. Au moment de la catastrophe, on était à terminer la pose de l'acier du onzième étage et la surcharge de matériaux, acier, ciment, etc., a été la cause de l'effondrement.

J'ai aussi constaté que dans les théâtres, on n'admet pas plus de monde que pour le nombre de sièges que contient la salle, que toutes les sorties sont indiquées par des lumières rouges, que les amphithéâtres sont pourvus de rideaux d'amiante, que dans la salle, à divers endroits, se trouvent aux murs des extincteurs, des haches, des crochets, etc. Dans les hôtels l'on voit, dans les corridors, des cartes et des lumières rouges indiquant la route à suivre pour se rendre aux appareils de sauvetage extérieurs ; il y a aussi, dans chaque chambre, un câble de sauvetage ; dans les passages, les pensionnaires voient qu'il y a boyaux à incendie, haches et extincteurs chimiques.

En visitant la ville de New-York j'ai vu une vingtaine de "sky scrapers" en voie de construction, et dans chacun de ces édifices j'ai constaté que pour le "fireproofing" (la protection contre le feu) l'on se servait de terra cotta pour les planchers et les cloisons et aussi pour envelopper le fer et l'acier.

A Rochester, (N.-Y.) après le récent incendie qui a duré environ trente heures, l'on a constaté que le "Granite Building", construit avec de la terra cotta, avait résisté au feu tandis que le "Cox Building", construit en béton, a été complètement détruit.

Avant de terminer ce rapport de mon voyage d'observation, je crois qu'il est de mon devoir d'offrir mes remerciements à MM. le président et aux membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui m'ont permis de faire cette visite aux ruines de Bltimore et de recueillir des renseignements qui ne manqueront pas d'être d'une très grande utilité à la construction des édifices à Montréal.

Respectueusement soumis,

ALCIDE CHAUSSÉ,

Architecte et Inspecteur des Edifices.

* Correspondance *

LES PEAUX DE CHEVRE

Maintenant que l'Algérie joue un rôle dans les relations extérieures du Canada, elle y trouve un débouché sérieux pour ses peaux de chèvre, qui sont fort appréciées à cause de la finesse de leur grain.

* Notre Chambre a reçu de la part de la Chambre de Commerce française de cette ville, deux lettres que nous nous faisons un devoir de communiquer à nos lecteurs.—Réd.

Après un hiver pluvieux et rigoureux qui a beaucoup éprouvé nos troupeaux, (dans certaines localités, la mortalité a dépassé 50 p. c.) nous jouissons depuis quatre semaines environ d'un temps magnifique. Malgré les pertes résultant de conditions atmosphériques aussi défavorables, les prix sont restés à peu près stationnaires, et pourtant les demandes du dehors ont été très suivies.

Depuis quelques jours seulement, nous assistons à un relèvement des cours de 1 à 2 francs par douzaine, selon la qualité de la marchandise. Cette hausse qui prendra des proportions plus considérables au fur et à mesure que nous avancerons dans la chaude saison, coïncide avec l'apparition sur le marché des premières peaux d'été, c. à d. à poils courts.

Des ordres d'achat arrivent journellement ici des Etats-Unis et du Canada. Les Etats-Unis recherchent particulièrement les peaux de taille moyenne, tandis que au contraire, les peaux lourdes semblent être préférées par les acheteurs Canadiens.

En ce qui concerne ces dernières peaux, les maisons d'ici demandent un certain délai pour l'exécution des ordres qu'elles reçoivent.

Somme toute, le moment est favorable aux achats, car malgré une légère hausse, les prix sont encore très avantageux.

Alger, 26 mai 1904.

LES VIGNOBLES D'ALGERIE

La baisse qui s'est fait sentir dans le Midi a eu sa répercussion sur notre marché, et un certain fléchissement des cours a facilité la conclusion de nombreuses affaires, et l'achat de caves importantes de notre vignoble. On estime à plus de cent mille hectolitres le chiffre des achats conclus pendant la quinzaine qui vient de s'écouler. Ces affaires réduisent très sensiblement le stock de vins existant encore à la propriété, et le terrain va se trouver déblayé au moment où commenceront les transactions. Un autre résultat de ces achats sera de raffermir de nouveau les cours, et d'enrayer un fléchissement que la situation, peu changée, de notre place ne justifiait d'ailleurs en aucune façon.

Il faut dire aussi que si les apparences de la vigne sont, en général, satisfaisantes, il n'en est pas moins vrai que le temps brumeux et humide, et les nuits presque froides que nous avons eues en ce moment causent de sérieuses préoccupations à nos colons. Ils luttent avec énergie contre l'envahissement des différentes maladies cryptogamiques dont l'écllosion a été favorisée par l'humidité persistante d'un printemps exceptionnellement pluvieux ; mais il y a encore trois mois avant de songer aux vendanges et l'on peut se

demander, avec raison, si les espérances de la première heure se réaliseront entièrement. En attendant, le commerce s'occupe d'effectuer les dernières livraisons à la clientèle, et s'énerve de les voir entravées à tout moment par les grèves multiples qui désolent les principaux ports de France.

Alger, 10 juin 1904.

L'Exclusion du bétail canadien en Angleterre

Il y a trois mois j'avais l'honneur de soumettre à la Chambre de Commerce une résolution priant les différentes Chambres de Commerce anglaises, dont les délégués avaient visité le Canada l'an dernier, de vouloir bien faire, auprès du gouvernement impérial, les démarches nécessaires pour mettre fin à l'exclusion injuste de notre bétail des marchés anglais, sous le fallacieux prétexte que nos troupeaux sont infectés de tuberculose.

On sait en effet que, depuis 1892, le gouvernement anglais ne permet pas la libre circulation de notre bétail sur les marchés anglais, au grand détriment de nos éleveurs. Les bœufs canadiens à leur arrivée à Liverpool ou Glasgow, sont abattus sur les quais même, quelque soit leur condition. Il en résulte que les prix obtenus sont inférieurs à ce qu'ils seraient si notre bétail pouvait se reposer des fatigues de la traversée avant l'abattage, ou encore s'il pouvait se vendre sur les différents marchés de l'intérieur et éviter ainsi l'encombrement aux ports d'arrivée.

D'un autre côté l'exportation des bœufs demi gras devient impossible, bien qu'elle ait donné lieu autrefois à un commerce considérable. Les cultivateurs anglais étaient bien aise d'acheter ces bœufs pour compléter leur engraissement, soit à l'herbe, soit à l'aide des résidus de distilleries, de tourteaux, de navets et autres produits de la ferme, admirablement adaptés pour terminer l'engraissement, dans des conditions de climat et d'alimentation beaucoup plus favorables qu'au Canada. Ces bœufs canadiens, une fois gras donnaient une viande égale, si non supérieure, à celle des bœufs anglais et obtenaient, pour les engraisseurs, les plus hauts prix du marché.

La concurrence ainsi faite au bétail d'Irlande, qui alimente l'Angleterre en grande partie, a motivé une agitation dont le résultat a été l'exclusion de notre bétail, sur le faux prétexte qu'il pouvait contagionner les troupeaux anglais, en les infectant de tuberculose. Or, depuis 12 ans, sur les 2,000,000 de bœufs canadiens exportés en Angleterre et aux Etats-Unis, pas un seul cas de maladie infectieuse n'a été constaté, à l'abattage de ces animaux.

La résolution de la Chambre de Commerce de Montréal, communiquée aux différentes Chambres d'Angleterre, a été accueillie avec la plus grande sympathie et déjà un nombre considérable de réponses ont été reçues promettant le concours le plus énergique et des démarches immédiates auprès du gouvernement anglais, pour que justice soit enfin rendue à nos éleveurs. Nous pouvons donc espérer, à courte échéance, la levée de l'embargo dont souffre si injustement notre commerce d'exportation du bétail.

Voici une liste des principales Chambres de Commerce et autres associations anglaises qui déjà ont appuyé cette demande. La ville de Glasgow, La ville d'Aberdeen, la Commission du Fleuve de Dundée, les armateurs de Glasgow, la Fédération nationale de la Boucherie, L'association laitière de Liverpool, la Chambre de Commerce de York, vingt-cinq sociétés coopératives, les Chambres de Commerce de Londres, Burnley, Plymouth, Cardiff, Halifax, Blackburn, Heckmandwike, Glasgow, Birmingham, Leith, Ossert, Bolton, Leeds, Dover, Sheffield, Dudley, les armateurs du Royaume Uni et l'Association des importateurs du bétail canadien.

Pour se bien rendre compte de l'importance des exportations de notre bétail en Angleterre il suffit de consulter les statistiques qui suivent. Les éleveurs anglais ont ainsi perdu l'engraissement de 382,000 bœufs demi gras qui ont été exportés par le Canada aux Etats Unis. Ces bœufs avec un profit moyen de \$50 par tête ont ainsi faits perdre à l'agriculture anglaise par leur engraissement la somme de \$19,100,000. De 740,678 bêtes à cornes exportées en Angleterre, un tiers au moins auraient été achetées par les cultivateurs anglais, avec un profit pour eux de \$25 par tête en moyenne soit \$5,920,000. Ces deux items seuls ont donc causé à l'agriculture anglaise une perte approximative de plus de 25 millions.

La perte subie par le Canada en 6 ans, 1897 à 1902, n'est pas moins frappante—180,000 têtes de bétail exportées annuellement en Angleterre au lieu des Etats-Unis auraient donné \$10 de plus par tête soit dans 6 ans : \$10,800,000. Ajoutons à cela les droits payés aux Américains s'élevant à \$1,240,000 et nous arrivons à une perte approximative de douze millions subie par nos éleveurs pendant ces six années par le seul fait de l'exclusion de notre bétail sur les marchés anglais. Et ce chiffre augmente tous les ans.

Cette exclusion nous a obligé à nous reporter sur le marché beaucoup moins avantageux des Etats Unis. Ainsi pendant les 5 années qui ont précédé l'embargo, notre exportation de bétail aux Etats-Unis n'avait été que de 836 têtes. Ce chiffre s'est élevé à 69,143 têtes pendant la même période qui a suivie l'exclusion.

Avant l'embargo le prix moyen par tête obtenu en Angleterre s'élevait à \$75. Depuis ce prix moyen est tombé au chiffre de \$60. L'exportation en 1903 s'est élevée au chiffre énorme de 190,000 têtes de bétail, ayant une valeur approximative de \$16,575,000. Les exportations en Angleterre des Etats Unis s'élèvent à un chiffre plus considérable encore soit plus de 300,000 têtes d'une valeur de 27 millions et, sur le million de têtes de bétail et de viande fraîche importées annuellement par l'Angleterre, l'Amérique du Nord fournit donc la moitié.

L'exportation des produits alimentaires du Canada est en plein progrès. De 7 millions qu'elle était en 1874 elle s'est élevée en 1902 à plus de 40 millions. Et avec l'enlèvement de l'embargo sur notre bétail maintenant en perspective, on peut s'attendre à une augmentation encore plus considérable de nos exportations de bétail sur les marchés anglais.

J. X. PERRAULT.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.
PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE RÉDACTION.

MM. H. A. A. BRAULT.	PRESIDENT
J. X. PERRAULT.	JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITE
HON. A. DESJARDINS.	A. V. ROY.
JOS. HAYNES.	SECRÉTAIRE.

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : → Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

L'Exposition de Saint-Louis

La Rédaction du *Bulletin* rappelle à ses lecteurs qu'un comité spécial a été nommé par le Conseil de la Chambre pour régler avec les Cies. de transport les détails d'une excursion à Saint-Louis, Mo., qui aura lieu pendant le temps de l'exposition, vers la fin d'août.

Comme ce comité a un pressant besoin de connaître à l'avance le nombre de personnes qui seront de ce voyage, afin d'arriver plus sûrement à une solution définitive avec les Cies., MM. les Sociétaires qui ont formé le projet de visiter cette exposition sont invités à vouloir bien s'inscrire au plus tôt au No. 83 rue St-Jacques, siège de la Chambre et du Comité.

LE SECRÉTAIRE.

Jurisprudence commerciale

Le Conseil Privé de sa Majesté vient de rendre dans la cause de Ewing & al vs La Dominion Bank, un jugement dont la portée est incalculable pour les Banques et le Commerce en général.

Voici les faits de la cause :—Un nommé Wallace, gérant d'une entreprise industrielle, dirigée par M. Walter C. Bonnell, sous la raison sociale "The Thomas Phosphate Co."

Le 15 août, Wallace présenta à la banque un billet de \$2000.00 qui fut escompté—et dont le produit fut porté au crédit de Phosphate Co. A l'heure de la fermeture des guichets le dépôt était réduit à \$84.00—la balance ayant été retirée par divers chèques.

Le 15, la banque avisa par lettre le défendeur Ewing comme suit :

Toronto, August 15, 1900.

You will please take notice that your note for \$2000.00 to the Thomas Phosphate Co falls due at this bank on the 17 Dec. 1900, and you are requested to provide for the same.

A. P. Asst. Mgr.

Mrs. EWING Co.,

Montreal.

Le défendeur reçut cet avis, mais au lieu de répondre et de voir ce qui en était, se contenta de correspondre avec Wallace, et négligea de communiquer avec la Banque.

A l'échéance du billet, le montant ne fut pas versé, de là l'action de la Banque pour se faire rembourser. Ewing plaide que le billet était forgé et en refuse le paiement.

Deux questions se soulèvent : 1o. Y avait-il obligation de la part de Ewing & Co. d'avertir la banque que le chèque était faux, aussitôt qu'il a reçu l'avis de la Banque ?

2o. Qui doit souffrir la perte ?

On dit qu'il n'y a pas de lien de droit entre la banque et Ewing :

"I believe—disait le juge Girouard en rendant le jugement en Cour Suprême—that business relation exists, created without his knowledge, it is true, by force of circumstances, but the introduction of his name even forged brought him into contract with the bank, and created business relationship which can end only by a repudiation or payment in due time—et plus loin—il ajoute :

"In such a case every merchant or business man some duty to his fellow members of the commercial community." Is he not under obligation to cause no damage by his fault or negligence, either by acts of commission or omission? I cannot conceive that the appellants ought not to be punished for the omission to do something which a fair and reasonable man guided by those considerations which regulate the conduct of commercial and even ordinary human affairs would do—et plus loin... They knew that their duty was to give a prompt reply.... Not only were they in fault for not answering the bank, but also, and perhaps more so, for concealing what they knew of the forgery... They must suffer for the consequence of their conduct which amount to a fraud in law.

Cette manière de voir est adoptée par l'Hon. Juge Davies :

"From their silence (celui des défendeurs) after the first notice sent them, the bank naturally assumed the genuineness of the note, and acting on that very natural assumption paid out the larger portion of the proceeds of the discount of the note.

Lord Campbell dans une cause de Caircross vs Lormier 3 Macq 827 p. 830, dit :

I am of opinion that general ly speaking, if a party having an

interest to present an act being done, has full notice of its having been done, and acquiesces in it so as to induce a reasonable belief that he consents to it and the position of others is altered by their giving credit to his sincerity he has no more right to challenge the right to their prejudice than he would have had if it had been done by other previous license."

La raison et le bon sens ont dicté ce considérant—car il existe entre commerçants des droits et des devoirs réciproques.

Serait-il raisonnable de permettre à un homme qui saurait qu'une banque possède un chèque sous sa signature—celle-ci étant forgée—de se taire—de mentir—et de se faire complice du faussaire en ne divulguant pas, aussitôt qu'il en a connaissance, la fausseté de la signature ?

C'est ce qu'en principe le Conseil Privé vient de décider.

Il confirme le jugement de la Cour Suprême—et renvoie la pétition des demandeurs avec dépens désormais—c'est la loi.

Toute personne qui reçoit d'une banque un avis qu'un chèque ou qu'un billet a été présenté, sous sa signature—est tenue d'y prendre les informations nécessaires pour parer à maintes difficultés futures.

Si le chèque est forgé—elle doit en donner avis à la banque avec diligence—à défaut de ce faire dans un délai raisonnable—elle encourt les responsabilités légales édictées en semblables matières.

Avis aux commerçants et aux hommes d'affaires de se protéger en se conformant dorénavant, à la nouvelle jurisprudence, établie tout récemment, par le plus haut tribunal de l'empire.

LOUIS J. LORANGER, L. L. D., Avocat.

De la société légale BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST GERMAIN.

Les chemins de fer et les canaux du Canada

Analyse du dernier livre-bleu

LES CHEMINS DE FER.—A la clôture du dernier exercice, 30 juin 1903—le réseau des chemins de fer du pays, comportait 19077 milles de voie terminée, en outre de 2953 milles tant de doubles voies que de voies d'évitement. Soit une plus-value de 210 milles sur l'exercice précédent. Dans cet appoint il ressort que 18976 milles sont en établis en rails d'acier y compris 695 milles de double voie.

Et, le réseau en exploitation à l'époque du relevé, était de 18988 milles, réparti entre 167 Cies., ou propriétaires.

RENDEMENT : recettes, brutes et disponibles ; coût de l'exploitation.

Les recettes brutes déclarées, ont atteint le chiffre

rond de \$96,100,000.00. Soit une plus-value de \$12,398,000, sur l'exercice précédent.

De son côté, le coût de l'exploitation, s'élève à \$67,500,000, soit une augmentation \$10,200,000, sur l'exercice précédent, sans vouloir attacher une importance qu'il n'a pas nécessairement, au rapport du coût de l'exploitation au chiffre des recettes brutes, en général, nous signalerons ce fait qu'il est plus élevé pour notre réseau 70.23 p.c. ; que pour celui de l'Etat de New-York par exemple où il n'a pas dépassé 68 p.c. Quoiqu'il soit difficile d'assigner à priori une raison à cette majoration des frais d'exploitation de nos lignes ferrées, nous inclinons à croire que la rigueur du climat, la dureté des profils en longs-de-lignes hâtivement construites, peut-être aussi la hausse persistante des salaires et la main-d'œuvre n'y sont pas étrangers.

Par suite, le revenu *net*, chiffre donc \$28,583,000, soit un progrès de \$2,260,000, sur l'exercice précédent.

Ce bénéfice correspond à \$1,500.00 environ, par mille du réseau en exploitation.

LE MOUVEMENT.—Le mouvement sur les chemins de fer se répartit ainsi qu'il suit :

Pour le service des voyageurs 62,149,000 voyages, soit un progrès de 1,469,000 ; celui des marchandises chiffre 47,374,000 tonneaux ; ce qui constitue un progrès de 4,653,000 tonneaux, c'est-à-dire près de 11 p. c. sur l'exercice précédent.

LA CIRCULATION.—On relève 60,383,000, " *train-miles* " ; ce qui est un progrès de 4,653,000 train miles, sur l'exercice précédent.

MATÉRIEL DE TRANSPORT ET DE TRACTION.—L'inventaire du matériel des chemins de fer canadiens, relève, dans le premier cas, 2042 voitures à voyageurs (coaches) et 86,075 wagons à marchandises de tous modèles ;

Dans le second cas, on relève 2600 locomotives de toutes classes.

ACCIDENTS AUX PERSONNES.—L'exploitation, sans avoir été signalée par des accidents retentissants, n'en comporte pas moins son cortège presque obligé d'accidents, avec leur complément de morts et de blessés.

On relève du dernier chef, 1453 accidents aux personnes, répartis comme suit : 258 à des voyageurs, 946 à des employés et 249 à des personnes étrangères au service.

Dans le nombre des accidents aux employés, on en signale 211 qui sont imputables—aux manœuvres de débranchement et d'attelage de wagons de toutes classes.

Quoique ce chiffre semble formidable, de prime

abord, il n'en établit pas moins un progrès sensible sur les quatre derniers exercices, qui ont fourni les chiffres suivants, qui en indiquent bien la marche régulière décroissante : 241,—290,—365,—355 (1898).

Le *livre-bleu* attribue ce progrès soutenu à la généralisation de l'emploi des "attelages automatiques".

Les accidents suivis de mort, ont atteint le chiffre total de 420, dont 58 voyageurs, 186 employés et 181 étrangers.

LES TRAMWAYS.—Le réseau des chemins de fer secondaires et des tramways à traction électrique, croît d'une façon des plus satisfaisantes qui établit que ces voies répondent bien à un besoin.

Le *livre-bleu* relève à l'époque de la clôture de l'exercice, 759 milles de voies en exploitation ; dont 752 milles, y compris 185 milles de double voie —sont établis en rails d'acier.

Cet important réseau se répartit dans les différentes provinces ainsi qu'il suit : Ontario 412 milles,—Québec, 242 milles,—Colombie anglaise, 49 milles,—Nouvelle Ecosse, 24 milles,—Manitoba, 20 milles,—et Nouveau Brunswick, 12 milles.

L'énergie électrique qui actionne ce réseau provient dans 30 cas de machines à vapeur, et dans 15 cas seulement de pouvoirs d'eau : soit dans le rapport du simple au double.

MOUVEMENT.—On relève un mouvement de 155,663,000 voyageurs, ce qui est un progrès de 17,981,000, sur l'exercice précédent ; et, 371,286 tonneaux de marchandises, soit une plus-value de 105,104 tonneaux.

D'un autre côté le mouvement total, sur ce réseau, ramené à l'unité commune de comparaison le *car-mile*—chiffre 38,029,000 *car-miles* ; soit un progrès de 2,195,000 *car-miles* sur l'exercice précédent.

Le chapitre des accidents aux personnes accuse un total de 778 blessés, dont 504 voyageurs, 62 employés et 212 étrangers ou piétons.

LE REVENU.—Les recettes brutes des tramways chiffrent \$7,234,000, chiffre rond ; soit une plus-value de \$747,239 sur l'exercice précédent. Quant à l'exploitation, elle a coûté \$4,473,000 soit 11.7 centins par "*car-mile*", ce qui est satisfaisant, étant donné le climat rigoureux des provinces du centre et de l'est. Ici encore il y a une augmentation de \$670,000 sur l'exercice précédent. Mais dans cette plus-value, l'accroissement du *mileage* signalé plus haut, entre pour un fort appoint.

APERÇU FINANCIER.—Au cours de l'exercice écoulé le "Ministère des chemins de fer et des canaux" a consacré \$13,920,446.00, tant pour des fins de construction et d'entretien, que pour des fins d'exploitation, des Canaux et des chemins de fer de l'Etat. Il a été

distrain de cette somme \$11,036,608.00 qui ont été affectés aux chemins de fer, le reliquat, \$2,848,440, ayant été appliqué aux Canaux.

A même cette dernière, il a été consacré sous la rubrique "Constructions et réfections, etc.", \$1 823,272.00 ; pour réparations d'entretien et exploitation \$1,025,166.00, qui font le compte.

Ces deux services ont rapporté \$6,814,812 de recettes brutes :—\$6,584,599, provenant des chemins de fer, et \$235,213 étant l'appoint des canaux. (Notons en passant, que ces relevés sont antérieurs à l'adoption de la mesure qui proclame le transit libre de toutes charges dans les canaux du pays.) Ce qui ramène ce dernier transport au *prix coûtant*.

SUBSIDES AUX CIES. DE CHEMINS DE FER.—Le "livre bleu" contient également le détail des sommes que le gouvernement a versées en subsides, aux Cies. de chemins de fer pendant les derniers vingt ans.

Nous ne relèverons que les chiffres du dernier exercice, 30 juin 1903. Il a été versé au cours de cet exercice \$1,463,222.00, contre \$2,093,939 en 1901 et \$2,512,328.00 en 1900.

Nous avons vu plus haut que le revenu des canaux chiffre \$230,213.00 on constate ici un recul de \$70,200, sur l'exercice précédent, et cela en présence d'une accroissement dans l'activité du mouvement.

En effet on relève que pour la saison considérée, le mouvement a atteint 7,513,197 tonneaux, soit une plus-value de 1,847,938 tonneaux sur l'exercice précédent (1901). Ajoutons que dans ce mouvement est compris celui qui a transité dans l'écluse du Sault Sainte Marie, lequel chiffre 4,729,268 tonneaux, c'est-à-dire près de 63 p. c. du total. Mais ici encore il y a un progrès extraordinaire attendu que le tonnage pour l'exercice précédent n'ayant pas dépassé 2,820,349 tonneaux, le progrès atteint plus de 67 p. c.

Somme toute la situation paraît des plus satisfaisantes.

JOSEPH HAYNES, I. C.

L'ouest Canadien

I.—PATRIE FUTURE DE 200,000,000 D'HOMMES

Un de mes collaborateurs, récemment, dans un article sur le Canada, constatait le prodigieux essor économique de ce pays, sous l'influence d'un perpétuel afflux d'hommes et de capitaux. Il indiquait, ce qui est exact, que le mouvement est surtout des Etats-Unis. A travers la frontière purement conventionnelle qui les sépare du Canada, il se produit dans le sens du sud au nord, d'un pays à l'autre, un déplacement de population et d'intérêts tout à fait remarquable. Cela ne signifie point que les Etats de l'Union aient déjà vu diminuer leur capacité productive, du

moins absolument parlant. Mais cela veut toujours dire que les conditions de la vie y sont devenues sensiblement plus étroites que par le passé.

En effet, les salaires y tentent à baisser, la main-d'œuvre étant aujourd'hui surabondante ; d'autre part, les nouveaux établissements agricoles n'y peuvent prétendre au développement large et rapide de ceux d'autrefois, les meilleures terres et les mieux situées étant occupées depuis longtemps ; enfin, les capitaux y sont de moins en moins rémunérés, à cause de la multiplicité des entreprises de toute espèce et de la concurrence qu'elles se font. C'est très certainement une pause dans l'ascension jusqu'ici ininterrompue de la prospérité nationale des États-Unis.

Aussi, capitaux et gens émigrent-ils à l'envi au Canada—surtout vers l'Ouest Canadien, pays véritablement neuf et offrant aux hommes énergiques, qui sont désireux de faire ou d'accroître leur fortune, le plus vaste, et avec cela, le plus libre champ d'action qu'il y ait au monde. L'Europe aussi commence à s'émouvoir et à envoyer vers l'Ouest Canadien des émigrants de jour en jour plus nombreux.

* **

Ainsi, ce pays semble appelé à jouer, à notre époque, le rôle que les États-Unis ont rempli pendant le siècle passé. Il va devenir la Terre promise de tous ceux pour lesquels, dans notre vieille Europe, le sol est devenu ingrat. Et c'est une Terre promise dans laquelle il est heureusement, beaucoup moins difficile d'entrer qu'il ne l'était pour les Hébreux, dans celle vers laquelle ils soupiraient en traversant le désert. Le gouvernement canadien met, en effet, toute la bonne volonté possible à en faciliter l'accès à ceux qui désirent s'y établir. Il leur a même préparé le terrain avec une très intelligente sollicitude ; je me réserve de donner à ce sujet, dans des articles qui suivront, les détails les plus abondants et les plus précis.

Je ne ferai pas, du reste, œuvre inutile en commentant, pour mes compatriotes, dans un langage clair, les circulaires des autorités canadiennes relatives à la cession de terres domaniales aux immigrants étrangers. Le ministère de l'Intérieur à Ottawa fait publier ces documents en français et en anglais, ce qui est très bien, puisque l'élément français tient encore, Dieu merci, dans le pays, une place presque aussi importante que l'autre et que, dans tous les pays de langue française, on s'intéresse naturellement d'une manière particulière, aux affaires du Canada. Mais je ne puis m'expliquer pourquoi ces papiers sont écrits en un français si extraordinaire, si drôlement construit, si impropre, qu'ils sont certes, parfaitement inintelligibles à tous ceux qui ne connaissent pas l'anglais à fond. Cela

est vraiment curieux, venant d'un pays où notre langue est d'un usage courant, où se rencontrent des orateurs français d'un réel mérite et où la presse française est admirablement représentée.

Je me permets de présenter cette critique à qui de droit ; j'aurai l'occasion de dire pourquoi il serait excellent d'en tenir compte. Si vous voulez nous édifier, commencez par vous faire comprendre ; cela va de soi.

Ils sont rares dans notre pays ceux qui se représentent, dans son immense extension territoriale, la Puissance du Canada, le *Dominion of Canada* comme elle s'appelle officiellement. On ne songe guère, en parlant de ce pays, qu'à la région du fleuve Saint-Laurent, celle où s'élèvent les vieilles capitales françaises de Québec et de Montréal. Mais cela, ce n'est que la façade du Canada du côté de l'Europe ; sa profondeur vers le Pacifique est colossale et sa hauteur vers le pôle ne l'est guère moins.

Pour en donner une idée plus sensible aux imaginations européennes, je dirai que, si l'on enlevait le Canada de la place où il se trouve sur le globe, comme on enlève une partie de la peau d'une orange, et si on l'appliquait sur le vieux continent, il recouvrirait l'Europe entière, avec la mer du Nord jusqu'au pôle et l'Océan glacial au dessus de la Russie.

Eh bien, presque toute cette immensité à l'exception des régions polaires, se prête admirablement à l'agriculture, notamment à la production des céréales. Nul doute que, dans un avenir qui n'est pas très éloigné, le Canada ne soit destiné à devenir le grenier de l'espèce humaine. Les États du centre, ceux qui entourent les grands lacs seront les facteurs principaux de cet énorme développement agricole. Dès maintenant, le pays pourrait recevoir deux cent millions d'hommes : il n'en contient encore guère plus de cinq millions. Cela signifie qu'il se trouve, sur la Terre, une aire immense et fertile dont le travail humain ne tire encore aucun parti. Cet état de choses illogique ne saurait se prolonger : j'y reviendrai pour en caractériser la prochaine évolution.

II.—CEUX QUI Y VONT

La vie, sur le nouveau continent, est-elle plus difficile que dans l'ancien monde ? Nullement. C'est le contraire qui est exact.

Pour l'immense majorité des Européens le *struggle for life* prend l'aspect d'une lutte désespérée ; il faut se faire une place là où il n'y a point de place, afin de posséder soi-même, il faut d'abord déposséder autrui, une fortune nouvelle ne se bâtit qu'avec les ruines d'anciennes fortunes. Cela est vrai pour tout, mais principalement pour la propriété foncière et la pro-

duction agricole. Les domaines laborieusement recomposés se morcellent à chaque succession, imposant chaque fois, à chacun des membres de la génération qui succède, l'obligation de se refaire un foyer familial. Et sur quoi ? Sur une terre que générations après générations ont tournée et retournée sans relâche jusqu'à l'épuiser.

Beaucoup reculent devant une tâche aussi ardue et dont le succès, du reste, est extrêmement problématique. Ceux-là cèdent leurs droits ou vendent leur lopin de terre pour une somme relativement minime. Avec cet argent ils vont échouer dans une grande ville ; ils y tentent une entreprise, un commerce pour lequel ils ne sont pas préparés et, après leur ruine définitive, ils y grossissent cette armée de la misère, qui est, dans nos sociétés modernes, à la fois une charge et un danger. Depuis un siècle, le prolétariat des villes, en France, se recrute malheureusement aux dépens de la population des campagnes. Combien le tableau est différent au Nouveau-Monde, et notamment au Canada !

Dans l'Ouest canadien la lutte pour l'existence perd le caractère d'une bataille pour prendre celui d'un effort normal, de toutes les façons légitime et pour tout le monde avantageux. Il ne s'agit plus de chasser quelqu'un de la position qu'il tient pour l'occuper à sa place. De la place, il y en a pour qui en demande. La terre y est à qui la désire ; elle attend seulement d'être fécondée par le travail. J'ajoute qu'elle se montre alors d'une incroyable générosité.

La question sociale y reçoit ainsi la solution la plus facile et la plus noble. Le capital—la terre—s'y unit au travail—l'homme—dans des conditions de liberté et de justice irréalisables de ce côté-ci du globe. Toute la quantité de terrain que les bras d'un agriculteur peuvent mettre en valeur lui est concédée en toute propriété et gratuitement. Chacun de ses enfants, arrivé à l'âge de dix-huit ans, a droit de même à une part égale. Le bien patrimonial s'agrandit dans la mesure où la famille s'accroît elle-même, fournissant à de nouveaux besoins, de nouvelles ressources. De sorte que, théoriquement, la pauvreté est impossible. Seulement, dans une société ainsi constituée automatiquement par le travail, il n'y a point de place pour celui qui ne travaille pas ; je dirai même, voulant être tout à fait exact, pour celui qui ne travaille pas la terre. Plus tard, le développement des rapports sociaux ouvrira sans doute carrière à ce que nous appelons les professions libérales. Actuellement elles n'y trouveraient pas de quoi s'exercer. On peut dire, en employant la notation abrégée qui est de mode, que la

vie de l'Ouest canadien tient tout entière dans les deux T : Terre et Travail et la fortune n'y admet pas d'autres facteurs.

Voilà qui précise la catégorie d'immigrants que le Canada désire et dont il récompensera dignement le labeur. Ce sont d'abord les agriculteurs, les fermiers, qui sont mécontents de leur lot en Europe, parce que ce lot est insuffisant pour eux, parce qu'il ne correspond pas à leur pouvoir et à leur volonté de travail, parce qu'il ne leur donne pas la base sur laquelle fonder et élever une famille, c'est-à-dire de quoi exercer le plus indiscutable des droits de l'homme et aussi le plus sacré. Ceux-là seront les immigrants de premier ordre, ceux dont la réussite ne fait aucun doute.

Viendront ensuite les hommes habitués aux rudes travaux de plein air et qui, bien que ne possédant pas de connaissances agricoles spéciales, sont toutefois désireux de s'employer à des occupations de ce genre, afin de pouvoir, lorsqu'ils se trouveront au fait, s'établir à leur tour sur des terres leur appartenant. Ceux-là composeront la main-d'œuvre où les établissements déjà fondés puiseront les renforts de bras que leur développement pourra réclamer. Seulement, au Canada, tout ouvrier agricole peut, à son tour, devenir propriétaire foncier. De sorte que, dans cet heureux pays de liberté et d'égalité véritables, il n'y a pas plus de prolétariat qu'il n'y a d'aristocratie. Terre et liberté ! ce cri qui, dans tant de pays du vieux monde, restera, toujours peut-être, l'expression d'une utopie, est, au Canada, la clameur joyeuse d'un vœu dès longtemps réalisé.

LUCIEN SAIGNES.

(De l'Echo de France, Paris).

(A suivre)

Les banques populaires.

D'une statistique qui remonte à plusieurs années, il résulte qu'en Allemagne il existait plus de dix mille banques populaires, et on n'évaluait pas à moins de deux milliards environ le chiffre de leurs affaires.

En Italie, en Belgique, en Suisse, etc., ces institutions ont rendu, on le sait, les plus signalés services au commerce, à l'industrie, et à l'agriculture de ces pays.

En France, on compte, peut-être, 38 banques populaires : est-ce donc qu'on n'a pas compris l'importance de ces créations indispensables ? nous ne le pensons pas ; les efforts qui ont été faits pour créer les caisses de crédit agricole, prouvent au contraire, qu'il s'est établi un courant sérieux dans le sens de ces idées.

Il suffit aujourd'hui pour aboutir, d'avoir un peu de bonne volonté, et d'apporter des idées pratiques.

Les hommes éminents qui se sont mis à la tête de ce mouvement, doivent persister dans des entreprises utiles qui rendent et qui rendront à leur pays des services incontestables.

Les petits commerçants, les petits industriels, les ouvriers, les agriculteurs, sont le nombre ; en matière de crédit. Ils doivent devenir une force ; aujourd'hui ils sont entre les mains de l'escompteur ou de l'usurier, le plus souvent ils ne peuvent faire appel à aucun crédit car nos grandes banques repoussent toute cette clientèle, comme elles repoussent toutes les industries qui s'adressent à leurs caisses lorsque ces industries ne leur demandent pas au moins dix millions.

Il n'en a pas été ainsi, en Allemagne : les banques populaires, même les grandes banques, sur l'ordre du gouvernement, sont venues en aide à tous les ouvriers et c'est ainsi qu'est née cette puissance formidable de l'industrie et du commerce en Allemagne.

Il faut que la France suive ces exemples et qu'on se pénétre bien de cette idée nécessaire que les banques populaires ne sont pas des œuvres de bienfaisance. Voici ce qu'écrivait Schullze Dehtsch : " une banque populaire qui veut s'assurer un avenir durable doit avoir soin de repousser toute apparence d'ins-titution de bienfaisance. Sa mission n'est pas de " distribuer des secours."

C'est peut-être pour n'avoir pas suivi cette pensée initiale et nécessaire à la prospérité de tout établissement de crédit, que comme nous le faisons remarquer, les banques de crédit agricole fondées sous la loi de novembre 1894 ont été accueillies avec une certaine réserve. Cependant le gouvernement leur avait alloué 40 millions. L'année dernière il restait encore 15 millions de disponibles et plusieurs députés demandaient que ces 15 millions fussent affectés à d'autres emplois : M. Rouvier voulait s'en servir pour équilibrer le budget : ils sont restés à l'agriculture, et les députés se sont empressés de faire créer de nombreuses caisses régionales pour pouvoir absorber les 15 millions.

Cette situation suffit à démontrer le vice de l'institution : que signifient ces caisses qui ne peuvent que prendre pour clients leurs associés agriculteurs ? et surtout ces caisses régionales, qui n'ont pas le droit de faire l'escompte, qui prennent seulement le papier des caisses rurales, reçoivent de l'argent du gouvernement pour fournir cet argent à ces caisses ?... Singulier système de crédit, et on comprend que M. Rouvier, qui est un financier, ne tenait pas à se faire

le défenseur de cette organisation. Là est la cause, sinon de l'échec, du moins de l'anémie de ces banques.

Mais comme le fait remarquer avec raison M. Rostand, il faut se féliciter de ces tentatives, car elles font pénétrer dans les esprits l'idée féconde des banques populaires et coopératives ; qu'importe que la forme agricole soit mauvaise, cette forme pourra se modifier. On pourra peut être regretter, en partie, les 40 millions qui ont rendu des services, mais qui auraient pu en rendre de plus grands, mais la semence est jetée ; elle produira des effets.

La banque populaire de Menton, est une preuve de la vitalité possible de ces institutions : dans son dernier bilan elle constate qu'elle a admis à l'escompte 16.133 effets s'élevant à 7.269.063.66.

Si l'on considère que sur ces 16.134 effets 4.972 en dépassent pas 1.000 frs. et 10.916 effets 300 frs, on peut apprécier le nombre et la nature des services rendus.

Ces chiffres, mieux qu'aucun renseignement, suffisent à démontrer la portée, la nécessité, et même l'organisation des banques populaires. G. M.

(De l'Echo de France, Paris.)

Le goudron et ses propriétés

Le goudron est une substance très précieuse. En hiver, elle défend nos bronches contre les atteintes du froid et de l'humidité, en les préservant des catarrhes, rhumes et bronchites, en été, elle ne demande qu'à les protéger encore contre les injures de la poussière.

Un peu partout, on goudronne nos routes. Et les conservateurs des bois de Boulogne et de Vincennes ne sont pas les derniers à sacrifier à cette mode nouvelle—et hygiénique.

C'est ainsi que M. Forestier, conservateur du bois de Boulogne, grâce à une convention de l'Automobile-Club et à des contributions des riverains, a pu faire commencer, hier, le goudronnage du boulevard Maillot, à partir de l'avenue de Madrid.

Cette opération qui va, maintenant, être continuée sans interruption, comprendra les deux boulevards, de la Porte-Maillot au pont des Puteaux, c'est à dire près de 4 kilomètres de route.

Aux bois de Vincennes, on vient d'expérimenter le nouveau produit sur la route de Gravelle et bientôt le sol de Paris, en dehors des pavés et du macadam, sera tout en goudron.

ZADIG.

(De L'écho de France, Paris.)

La Jamaïque

MUSÉE COMMERCIAL ANGLO-CANADIEN

Le représentant ou agent commercial du Canada dans la colonie anglaise de la Jamaïque, a fait tenir à notre Chambre plusieurs exemplaires d'une "circulaire-prospectus", contenant une formule d'application aux exposants—d'un projet de musée commercial en voie de d'établissement à Kingston, Ile de la Jamaïque.

Le but de cette création est de réunir les éléments d'une exposition permanente des produits agricoles et industriels de l'Angleterre et du Canada, afin de faire si possible, contrepoids à la publicité faite dans cette Colonie, par les Etats-Unis.

Le prospectus contient des statistiques sur le chiffre des importations de la Colonie pour l'exercice, le dernier—finissant le 31 mars 1903.

On y relève que pendant cet exercice les importations ont atteint le chiffre rond de \$10 millions. Sur ce chiffre d'affaires l'appoint des Etats-Unis est de \$4 millions, tandis que celui du Canada n'est que de \$600,000. Et pourtant rien ne peut expliquer logiquement cet écart, entièrement à l'avantage de nos voisins. Tous les articles achetés aux Etats-Unis peuvent très bien être tirés du Canada qui les produit ou les confectionne à aussi bon compte et dans d'aussi bonnes conditions de qualité que nos voisins.

Ce qui manque ici c'est la publicité pratique des américains qui ont procédé à coup sûr, au moyen de la leçon de choses : le Musée.

C'est pour combler cette lacune et diriger l'attention du côté du Canada en faisant l'éducation du client jamaïquin, sur les immenses ressources naturelles et industrielles de notre pays, que le projet du Musée commercial permanent de Kingston a été préconisé.

Il ne s'agit pas ici d'un projet éphémère, mais bien d'une institution solide fournissant toutes les garanties de stabilité et de permanence. Cette institution qui présente en outre de son caractère d'exposition, celui d'un comptoir (sale repository) où chaque exposant pourra effectuer des ventes sur échantillon,—est placée sous le patronage, du Gouverneur de la Jamaïque, des Ministères du Commerce et de l'Agriculture du Canada, de M. l'agent Commercial du Canada à la Jamaïque et de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

Les produits destinés au Musée seront, grâce à la libéralité de MM. Pickford & Black, agents à Halifax, N.E., de lignes de steamers qui font le service entre le Canada et les Antilles—transportés par leurs soins gratuitement à destination, pourvu qu'ils portent l'adresse suivante :

"The Anglo-Canadian Commercial Museum, Kingston, Jamaica" ainsi que celle de l'expéditeur.

L'inauguration de la première série de la Section Canadienne se fera vers le 1er septembre.

Pour éviter toute déception, vu l'exiguïté de l'espace disponible—MM. les exposants sont invités à libeller, dès à présent, leur application sur la formule officielle.

Les charges sont de \$2 par pied carré de plancher, et, pour un minimum de \$20 par an. L'espace sur les murs se paie à raison de \$1 par pied carré. Les versements se font par anticipation et semi-annuellement, et donnent aux exposants, droit à l'usage gratuit du Salon de lecture et de la bibliothèque. Attendant au Musée, l'administration a installé plusieurs services accessoires : un "bureau de renseignements", à la disposition des touristes a été créé ; un salon de lecture, comportant les principaux journaux de commerce de l'Angleterre, du Canada et des Etats-Unis ; enfin une bibliothèque où seront réunis les ouvrages les plus autorisés en matière commerciale.

L'administration du musée compte beaucoup sur l'efficacité de ces services accessoires du musée, étant donnée l'affluence croissante des touristes venus de toutes les parties du globe—pour donner aux produits exposés et catalogués, la plus large en même temps que la plus intelligente publicité.

Les exposants et le public désireux de se renseigner plus complètement sur cette installation pourront se procurer des exemplaires de la circulaire, dans les bureaux de la Chambre de Commerce 83 rue St Jacques, ou encore en écrivant à l'adresse : The Manager, Anglo-Canadian Commercial Museum, Waterloo Building, Kingston, Jamaica, W. I. J. H.

Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er janvier au 31 mai 1904.

ARTICLES.	IMPORTATIONS		(1)	(2)
	(1) 5 mois 1904.	(1) 5 mois 1903.		
Objets d'alimentation ..	\$ 68,244,200	\$ 67,921,200	\$ 323,200
Matières nécessaires à l'industrie	254,439,600	279,483,000	25,024,400
Objets fabriqués	69,966,000	67,517,000	2,449,000
Total des importations ..	\$392,669,800	\$414,921,200	\$2,772,000	\$25,023,400
Diminution globale des importations	\$22,251,400
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation ..	\$ 51,961,400	\$ 50,255,200	1,636,200
Matières nécessaires à l'industrie	192,232,600	97,649,200	4,583,400
Objets fabriqués	179,839,200	178,502,200	1,337,000
Coils postaux	25,830,000	23,782,800	2,047,200
Total des exportations ..	\$359,863,200	\$350,192,400	\$9,603,800
Augmentation globale des exportations	\$ 9,603,800
Augmentation globale des importations et exportations	\$12,647,000

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3% en raison de l'écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON
Ag. Commercial du Canada en France.

PETIT COURRIER

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La Cie—"Scrap Metal"—de Londres, Ang., No 24 Lime Street, E. C. désire se procurer les adresses des usines, laminoirs, etc., de Montréal et des environs immédiats.

* * *

Le "conservateur" de la Section Canadienne de l'Imperial Institute de Londres, S. W. Ang., désire se procurer les adresses des négociants en graines de semences, pois, fèves, etc., de Montréal.

* * *

M. Ed. Montet, écrit de Paris pour être renseigné sur la provenance, la quantité et les prix réalisés, sur les pierres lithographiques importées en Canada. Prière d'adresser tous renseignements, 19, Boulevard des Capucines, Paris.

* * *

Un correspondant de Manchester (Angleterre) désirerait entrer en relations avec des commerçants de cette ville pour placer sur notre marché, des machines à coudre de fabrication anglaise.

* * *

M. H. Beautemps, de Buenos Aires (République Argentine) demande à servir d'intermédiaire entre acheteurs de ce pays et exportateurs du Canada, pour marchandises de tous genres.

OFFRES DE REPRÉSENTATION

Un correspondant d'Australie demande la représentation pour ce pays de certaines marchandises canadiennes, à savoir : les cotons et tissus de toutes sortes, les fourrures pour les dames ainsi que pour les cuirs à chaussures. Il sollicite des échantillons de ces différents articles.

* * *

Un correspondant de Paris demande la représentation en France de quelques exportateurs canadiens, soit en produits du sol, soit en conserves de poisson, etc.

* * *

M. Carlos Vallée, Ortegarium, 5 Mexico, établi au Mexique depuis plus de quinze ans, où il est avanta-

geusement connu, offre de représenter des maisons canadiennes, désireuses de faire des affaires dans ce pays.

* * *

M. Damase Pariseau (No 97, rue St Jacques, Montréal, Canada), ayant au-delà de 30 années d'expérience dans l'achat et l'expédition des bois canadiens de toutes essences, désire la représentation de maisons européennes intéressées à ce commerce.

* * *

On pourra s'adresser, pour plus amples détails concernant ces ouvertures d'affaires, au bureau de la Chambre, No. 83 rue St Jacques.

BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. D'CHARME, Capitaliste de Montréal	Président
Monsieur G. B. BURLAND, Industriel de Montréal.	Vice-Président
L'HON. LS. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture	Directeur
Monsieur H. LAPORTE, de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,	Directeur
Monsieur S. CARSLY Propriétaire de la maison "Carsley Montréal	Directeur
Monsieur TANCREDE BIENVENU	Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN	Auditeur

Succursales

MONTRÉAL : 316, rue Rachel, coin de la rue St-Hubert ; 271 rue Roy, St Louis de France ; 1138 rue Ontario, coin de la rue Panet ;
Magasin Carsley ; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P.Q. ; D'Israeli, P.Q. ; St-Anselme, P.Q. ; Terrebonne, P.Q.
St-Guillaume d'Upton, P.Q. ; Pierreville, P.Q. ; Valleyfield, P.Q. ;
Ste-Scholastique, P.Q. ; Hull, P.Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	Président
Docteur E. PERSILLIER LACHAPPELLE, L'Honorable ALF. A. THIBAudeau, Sénateur, de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	Vice-Président
L'Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Épargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.